

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 749 Subvention à l'association Art Way (20e)

M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Art Way ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission et Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 euros est attribuée à l'association Art Way, 5 rue Pierre Bonnard 75020 pour la réalisation d'un support de communication intitulé Une étincelle artisanale. Simpa 25441, X08078,2011_03799

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.